



Religious Diversity and
Secular Models in Europe –
Innovative Approaches
to Law and Policy

Religare Newsletter

N°1 - 2010

Religious Diversity
and Secular Models
in Europe
Innovative Approaches
to Law and Policy



Funded under Socio-economic Sciences & Humanities

Introduction au projet RELIGARE

Les religions, l'appartenance, les croyances et la sécularisation sont au cœur du projet RELIGARE. Ce nouveau 7ème Programme-Cadre européen de recherche appréhende la diversité des convictions dans l'Europe d'aujourd'hui essentiellement dans sa dimension juridique, à travers les questions que soulève la gestion du pluralisme par le droit étatique.

De nombreux États européens et la Turquie se réfèrent à un droit étatique séculier comme principe constitutionnel. Ce principe connaît néanmoins de notables variations. Aujourd'hui, les sociétés européennes font face à une diversité renouvelée des religions et des croyances, due à de nombreux facteurs, dont l'expansion de l'Union Européenne et d'importants flux migratoires. Il en résulte des expressions de croyances et de valeurs jusqu'alors inconnues et/ou différant des religions et convictions historiquement protégées. Logiquement, les personnes professant ces croyances et valeurs recherchent la reconnaissance de leurs identités, testant, dans la pratique, les frontières du droit étatique séculier.

La division entre les sphères publique et privée occupe une place centrale dans le projet RELIGARE. La ligne de partage demeure toutefois imprécise et diffère selon la perception que chacun peut en avoir. L'espace public peut-il être à la fois neutre et tolérant ? De nouvelles conceptions du monde, nouveaux modèles sociaux et modes de vie peuvent-ils intégrer l'espace public ? Dans quelle mesure le droit respecte-t-il la sphère privée ?



Les membres du projet Religare à Louvain

Le projet RELIGARE s'appuie sur l'examen des données sociologiques contemporaines, tout en incluant les règles légales protégeant ou limitant (contraignant) les pratiques des communautés religieuses ou fondées sur des croyances. Là où les pratiques collectives ou individuelles ne se conforment pas aux exigences de l'État de droit ou encore là où les communautés se tournent vers leurs propres droit ou tribunaux, les raisons qui sous-tendent ces développements nécessitent d'être analysées et comprises.

Le propos de RELIGARE est d'explorer les réponses politiques adéquates. De telles politiques visent les points de rencontre entre les réalités et les attentes des communautés et la protection des droits de l'homme, sous l'angle de l'égalité et de la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Kick-Off Meeting

Louvain - Bruxelles, 4-5 Février 2010

Le projet RELIGARE a été officiellement lancé début février.

Les membres ont été accueillis par Marie-Claire Foblets de l'Université catholique de Louvain (KU Leuven), coordinatrice du projet, au cœur du béguinage médiéval de la ville. Le premier jour de réunion a, surtout, permis aux membres RELIGARE de faire plus ample connaissance et d'approfondir la réflexion sur les axes théoriques fondamentaux des recherches désormais en cours.

Cette première journée s'est achevée par la conférence du Prof. Tariq Modood, à l'Hôtel de Ville. Sous la direction du Prof. S. Ferrari, cette conférence a été suivie des réactions de W. Menski, J. Cesari, M. Ridouani and J.-F. Gaudreault-Desbiens. La rencontre des membres du projet RELIGARE continuait à Bruxelles au Centre d'études des politiques européennes (CEPS). Plusieurs ateliers ont été consacrés aux groupes de travail composant le cadre théorique et thématique du projet RELIGARE.



Session de travail à Louvain

Les opinions émises au cours du projet RELIGARE, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. L'Union Européenne ne peut être tenue pour responsable de l'usage qui peut être fait des informations présentées ici.



Religious Diversity and
Secular Models in Europe –
Innovative Approaches
to Law and Policy

Projet RELIGARE - Fiche d'identité

10 pays représentés:

Belgique • Bulgarie • Danemark • France •
Allemagne • Italie • Pays-Bas • Espagne • Turquie •
Royaume-Uni

Ces pays représentent diverses religions

- La plupart des pays comptent entre 3 et 7% de personnes adhérant à l'Islam. En Bulgarie, ces chiffres atteignent 13% et en Turquie plus de 90%.
- En France, entre 23 et 26% de la population est 'sans religion' ou athée, en Allemagne 33% et en Belgique 42%. Seulement 1% de la population en Bulgarie ressort de cette catégorie.
- En Italie 87% de la population est Catholique, contre seulement 32% en Allemagne.
- Catholicisme et Protestantisme constituent la plus large proportion de Chrétiens en Europe. Tandis qu'en Bulgarie, 85% de la population est Chrétienne Orthodoxe.

(Source: US report on religious freedom, 2008 and European Values Survey, 1999)

- W. Cole Durham Jr., Professeur de droit, Brigham Young University, États-Unis
- Pierre Gannagé, Professeur de droit et Sciences politiques, Saint Joseph University, Beyrouth, Liban
- Jean-François Gaudreault-Desbiens, Canada Research Chair, Faculty of law, University of Montreal, Canada
- Alvaro Gil-Robles, Ancien Commissaire aux Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe
- Juliane Kokott, Avocat général à la Cour de Justice des Communautés Européennes
- Werner Menski, Professeur en droits d'Asie du Sud, School for Oriental and Asian Studies, University of London, Royaume-Uni
- Tariq Modood, Professeur de sociologie, Politique et Politiques publiques, University of Bristol, Royaume-Uni
- Andras Sajó, Juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme
- Nadjma Yassari, Professeur et Directrice du Département des droits civils en pays islamiques, Max Planck Institute for Comparative and International Private Law in Hamburg, Allemagne
- Linda Woodhead, Professeur de Sociologie des Religions, Lancaster University, Royaume-Uni

Les membres RELIGARE

- Katholieke Universiteit Leuven (Belgique) - Coordinateurs
- Université Catholique de Louvain (Belgique)
- Centre for European Policy Studies (Belgique)
- International Center for Minority Studies and Intercultural Relations, Sofia (Bulgarie)
- Københavns Universitet (Danemark)
- Centre National de la Recherche Scientifique: PRISME (France)
- Universität Erlangen-Nürnberg (Allemagne)
- Università Degli Studi di Milano (Italie)
- Vrije Universiteit Amsterdam (Pays-Bas)
- Universiteit van Amsterdam (Pays-Bas)
- Universidad Complutense Madrid (Espagne)
- Middle East Technical University (Turquie)
- Queen Mary University of London (Royaume-Uni)

Le conseil scientifique RELIGARE

- Romani Prodi, Ancien Président de la Commission Européenne et ancien Premier Ministre d'Italie (Président)
- Thomas Bennett, Professeur de droit, University of Cape Town, Afrique du Sud
- Jocelyne Cesari, Chercheur associé, Center for Middle Eastern studies and Center for European Studies, Harvard University, États-Unis
- Grace Davie, Professeur de Sociologie, University of Exeter, Royaume-Uni

Le projet RELIGARE: 4 thématiques de recherche

Ces thèmes ont été choisis dans la mesure où ils permettent l'examen de situations concrètes, particulièrement pertinentes et porteuses des enjeux qui sont au coeur du projet. Ces champs de recherche pourraient fonder les propositions de solutions aux conflits entre valeurs religieuses et séculières.

LA FAMILLE ...

Ce champ de recherche vise l'étude du statut personnel et du droit de la famille. Étant donné que les systèmes sécularisés se réfèrent toujours à des institutions d'origine religieuse (exemple de la définition du mariage), il n'est pas surprenant que les éléments de remise en question des modèles familiaux soient débattus entre les groupes religieux et séculiers dans plusieurs pays européens.

Sont ici étudiés les mariages religieux et le divorce, ainsi que la garde et l'adoption des enfants, lorsque les prescriptions légales et religieuses entrent en opposition, de même que l'institution, par certaines communautés religieuses d'instances internes de règlement des conflits en la matière.



Court Européenne des Droits de l'Homme

RELIGION ET TRAVAIL ...

Ce thème couvre l'accès au marché du travail, les relations professionnelles et les accommodements prévus pour les pratiques et obligations fondées sur la religion ou les croyances. D'un côté, il s'agit d'appréhender les relations entre le droit du travail et les organisations collectives religieuses afin d'apprécier le degré d'autonomie - à travers les exemptions et les dérogations - accordé à ces organisations, au regard des réglementations étatiques.

D'un autre côté, l'accent sera mis sur les pratiques religieuses et les croyances des employés, incluant l'objection de conscience, les modes alternatifs de résolution des conflits et les accommodements raisonnables.

L'ESPACE PUBLIC ...

Précédé d'une réflexion sur l'étendue de l'espace public, ce domaine d'investigation se concentre sur les symboles religieux et autres dans l'espace public ainsi que sur les questions fondamentales de propriété et d'accès à l'espace public. Plus particulièrement, seront ici étudiés les lieux de culte, les codes vestimentaires religieux et les écoles privées (religieuses). L'objectif est de fournir des éléments permettant de repenser et redéfinir l'espace public afin de répondre au pluralisme religieux et culturel croissant des sociétés européennes.

LE FINANCEMENT PUBLIC ...

Ce champ d'étude englobe le financement étatique apporté aux groupes religieux et profanes et vise à déterminer les raisons qui justifient - ou pas - le financement public existant aujourd'hui. Tant le point de vue des autorités étatiques que les positions des communautés religieuses sur ce sujet seront pris en considération. Cette recherche s'appuiera plus précisément sur les sujets suivant: la formation et la rémunération des ministres du culte, les media, le patrimoine culturel religieux et les systèmes fiscaux en vigueur.

Jurisprudence

CEDH, Ahmet Arslan et autres c. Turquie, n°41135/98, 23/02/2010 – Article 9

La collecte de jurisprudence relative aux thèmes traités par le projet constitue un des atouts de RELIGARE. Chaque Newsletter propose de s'attarder sur un arrêt récent.

Les faits -

les requérants sont un groupe de plus de cent ressortissants turcs, appartenant à un groupe religieux dénommé Aczimendi tarikaty. Cette appartenance implique le port d'un turban, d'une tunique et d'un bâton. À la suite de divers incidents lors d'une cérémonie dans une mosquée, ils furent traduits devant la Cour de sûreté de l'État. Ils s'y présentèrent habillés selon leur code vestimentaire.

Ils furent condamnés pour avoir enfreint la loi sur le port de couvre-chef et la loi relative au port de tenues notamment religieuses en public en dehors des cérémonies. S'appuyant sur l'article 9 de la Convention, les requérants affirment qu'ils ont été condamnés en raison de la manifestation de leur religion à travers la tenue vestimentaire.

La décision de la Cour -

Selon la Cour, la condamnation des requérants pour avoir porté la tenue en question tombe dans le champ d'application de l'article 9 - qui protège, entre autres, la liberté de manifester ses croyances religieuses - dans la mesure où ils sont membres d'un groupe religieux et considèrent que leur religion leur impose cette tenue.

Cet arrêt concerne la sanction du port d'une tenue particulière dans un espace public ouvert à tous et non la réglementation du port de symboles religieux dans les établissements publics, où la neutralité religieuse peut l'emporter sur le droit de manifester sa religion.

L'existence d'une base légale à la décision des autorités turques, constituant une ingérence dans la liberté de religion des requérants, n'est pas contestée. Au vu notamment de l'importance du principe de laïcité dans le système démocratique turc, il aurait pu être admis que cette interférence poursuive un but légitime de protection de la sécurité publique, de la protection de l'ordre et des droits et libertés d'autrui.

Toutefois, les lacunes du raisonnement des tribunaux turcs et le manque de preuve que les requérants représentaient une menace pour l'ordre public ou faisaient du prosélytisme, ont conduit la Cour européenne à conclure à la violation de l'article 9.

En effet, la nécessité de la mesure contestée n'a pas été établie de façon convaincante par le gouvernement turc. L'ingérence dans la liberté de religion des requérants de manifester leurs convictions religieuses ne reposait pas sur des motifs suffisants.



Religious Diversity and
Secular Models in Europe –
Innovative Approaches
to Law and Policy

Bibliographie

- CHRISTOFFERSEN, Lisbet; RAUN IVERSEN, Hans; PETERSEN, Hanne; WARBURG, Margit, *Religion in the 21st Century. Challenges and transformations*, Ashgate, 2010
- NIELSEN, Jørgen S. and CHRISTOFFERSEN, Lisbet, *Shari'a As Discourse. Legal Traditions and the Encounter with Europe*, Ashgate, 2010
- «Yearbook of Muslims in Europe», Jørgen S. Nielsen, Samim Akgönül, Ahmet Alibašić, Brigitte Maréchal, Christian Moe, vol.1, 2009; vol.2, October 2010
- CESARI, Jocelyne, *Muslims in the West after 9/11. Religion, Politics and Law*, Routledge, 2009
- DENEKEN, Michel ; MESSNER, Francis, *La théologie à l'Université*, Labor et Fides, 2009
- ROHE, Mathias, *Das islamische Recht: Geschichte und Gegenwart*, 1st and 2nd revised ed., C.H. Beck, München, 2009

Manifestations scientifiques RELIGARE

Sujet	Date	Lieu
Séminaire RELIGARE	24-25 Juin 2010	<i>Queen Mary University of London</i> Ce séminaire rassemble les membres RELIGARE autour des différents sujets traités pendant trois ans. Outre un rapport sur les différents champs de recherche, des thèmes tels que les signes religieux visibles ou les mécanismes alternatifs de résolution des litiges seront l'objet des discussions.
Religion et sphère publique/privée	7-8 Octobre 2010	<i>Università degli Studi dell'Insubria (Como)</i> Ce séminaire relève du groupe de travail "L'espace public" et sera consacré à divers thèmes (code vestimentaire, écoles privées religieuses, lieux de culte), à la lumière de la frontière public/privé.
La doctrine à la rencontre des juges de Strasbourg	22-23 Octobre 2010	<i>Università degli Studi del Piemonte Orientale (Alessandria)</i> Cette conférence s'attachera à l'étude de la liberté religieuse dans le système de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Des juges de Strasbourg et des juristes se retrouvent autour d'une table ronde consacrée à l'article 9 de la Convention.
Financement public des cultes. Approche historique	13-14 Décembre 2010	<i>CNRS et Université de Strasbourg</i> Ce séminaire lié au groupe de travail "Financement public" vise à éclairer les racines historiques des modèles contemporains de financement des religions dans différents États européens.

Autres manifestations scientifiques

Sujet	Date	Lieu
Musulmans et participation politique en Europe	6-8 Octobre 2010	<i>Center for European Islamic Thought (Université de Copenhague) et réseau Eurislam</i> La conférence portera sur les différentes dimensions de ce thème: processus et réalités de la participation musulmane aux politiques locales et nationales; débats internes à la communauté musulmane sur la participation politique en Europe; la participation politique comme méthode ou conséquence de l'intégration; les politiques étatiques sur ce sujet; rapports participation/citoyenneté.